

La meilleure protection pour vous et votre bateau

L'assurance de bateaux d'AXA est une solution globale et flexible qui vous permet de couvrir les risques de manière complète. De plus, si un sinistre survient, l'un de nos spécialistes en construction navale sera à vos côtés pour vous conseiller.

Prestations

Responsabilité civile

Somme de garantie	✓ 10 mio. CHF, autres sommes de garantie possibles
Franchise au choix	✓ 0, 1000, 2000 CHF

Les prétentions des personnes pratiquant un sport nautique sont incluses dans l'assurance de la responsabilité civile.

Casco partielle

Vol	✓
Événements naturels ou événements naturels maxi (au choix)	✓
Bris de glaces	✓
Incendie	✓
Glissement de neige	✓
Actes de malveillance (actes de vandalisme jusqu'à 10 000 CHF)	✓
Accessoires non fixés	✓
Engins balistiques	✓
Dommages causés par la zostère, des filets, des cordes ou des lignes	✓ Jusqu'à 5000 CHF (franchise de 500 CHF)
Sauvetage et transport jusqu'au chantier naval le plus proche	✓ Jusqu'à 100 000 CHF

All Risk

Casco partielle	Comme indiqué ci-dessus
Collision due à un événement soudain, violent et résultant d'une influence extérieure, par exemple heurt, échouement, eau pénétrant de toutes parts, tempête (vent d'au moins 75 km/h)	✓
Flambage / bris des mâts et des espars, rupture des manœuvres dormantes et courantes (exception faite des dommages dus à l'utilisation du bateau)	✓
Chavirement et submersion	✓
Protection du bonus (un sinistre par tranche de 24 mois): la prime n'est pas augmentée en cas de sinistre.	✓
Autres endommagements et pertes dans la mesure où ils ne sont pas exclus.	✓

Assurance de machines (module au choix pour compléter l'assurance All Risk)

Erreur de manipulation	✓
Maladresse	✓
Négligence	✓
Manque d'eau, d'huile, de carburant ou d'une autre matière consommable	✓
Défaillance des installations de mesure, de régulation ou de sécurité	✓

Sont assurés tous les appareils et toutes les installations électriques et électromécaniques fixés à demeure au bateau, tels que transmission, générateurs ou appareils de communication et de navigation.

Assistance

Sont assurés les frais liés au remorquage lorsque, en raison d'une panne, le bateau ne peut plus revenir au port ou au chantier naval. ✓ Jusqu'à 2000 CHF (franchise de 0 CHF)

Assurance-accidents pour le conducteur ou la conductrice et les passagers et les passagères

Frais médicaux	✓
Capital en cas d'invalidité ou de décès (sommes d'assurance au choix)	✓
Indemnité journalière et indemnité journalière en cas d'hospitalisation	✓ Pendant 730 jours au maximum
Opérations de sauvetage, récupération et transfert du corps en cas de décès, par accident	✓ Jusqu'à 100 000 CHF
Opérations de recherche	✓ Jusqu'à 10 000 CHF
Nettoyage ou remplacement de vêtements endommagés	✓ Jusqu'à 2000 CHF

Protection juridique pour bateaux

Droit de la responsabilité civile, réparation du tort moral, droit des contrats portant sur des véhicules et bien plus encore ✓ Jusqu'à 300 000 CHF pour les eaux intérieures européennes

✓ Jusqu'à 150 000 CHF pour les sorties en mer

**Vos avantages**

Assistance immédiate et déclaration de sinistre par téléphone 24h sur 24: 0800 809 809

Déclaration de sinistre en ligne: sur le site [AXA.ch/sinistre](https://www.axa.ch/sinistre) ou grâce à l'application myAXA sur votre smartphone

- Solutions individuelles
- Traitement efficace des sinistres par des spécialistes
- Sont également assurables le youyou, pour autant que la puissance de son moteur n'excède pas 14,7 kW (20 CV), et le moyen de transport du bateau (remorque)
- Degrés de rabais pour non-sinistre: classification des nouveaux conducteurs à 60 %

**Rabais**

- Rabais pour non-sinistre: réduction de prime pour les années sans sinistre

Offres spéciales pour les clients et clientes d'AXA

- **Plate-forme de partage de bateaux Sailbox**
Location de voiliers auprès de Sailbox à un prix avantageux
- **Une couverture intelligente pour votre bateau**
Ordinateur de bord clickahoy de c.technology, pour 75 CHF au lieu de 240 CHF
- **Offre et réservation de places de stationnement pour bateaux**
Avoir de bienvenue de 20 CHF dans l'application Boatpark, pour la location de places de stationnement temporaires